

La dépense de protection de l'environnement atteint 46 milliards d'euros en 2011

46 milliards d'euros ont été dépensés en 2011 pour la protection de l'environnement, soit 3,2 % de plus qu'en 2010. Ce rythme d'évolution, similaire à celui du produit intérieur brut à prix courants, s'explique principalement par la hausse des prix des biens et services environnementaux ainsi que des matières premières. La dépense courante poursuit sa croissance ininterrompue depuis le début des années 2000, tandis que la dépense en capital repart à la hausse après deux années de baisse consécutives.

La situation est contrastée selon les domaines environnementaux. Les dépenses de recherche et développement et de protection de la biodiversité augmentent chacune de plus de 10 % en 2011, alors que celles de protection de l'air, du sol et de gestion des déchets radioactifs diminuent. Les ménages financent une part plus grande de la dépense de protection de l'environnement en 2011 qu'en 2010.

Le compte de dépense de protection de l'environnement décrit l'ensemble des transactions relatives à la protection de l'environnement. Il mesure ainsi la participation financière des ménages, des entreprises et des administrations publiques pour la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations de l'environnement. Cette dépense prend en compte les dépenses courantes et les investissements en biens et services environnementaux, ainsi que les transferts entre agents (aides, paiements pour le service de gestion des déchets, etc.).

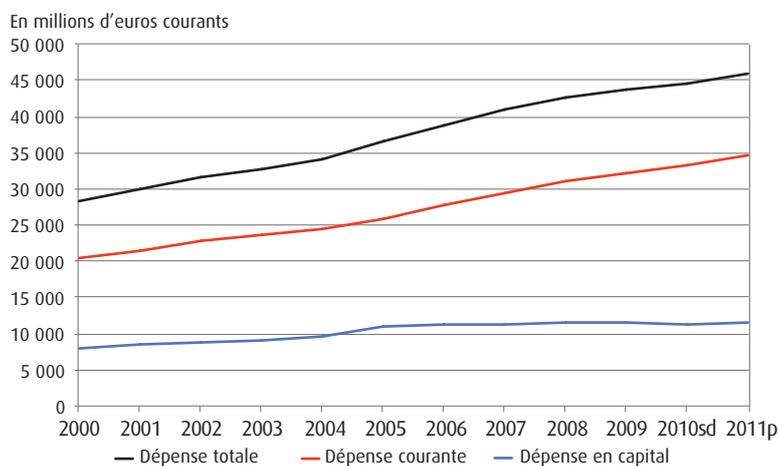
La part de cette dépense environnementale dans le produit intérieur brut (PIB) a augmenté au cours de la décennie, passant d'à peine 2 % au début des années 2000 à 2,3 % en 2011. En particulier, la croissance de cette dépense est toujours restée positive, alors que, du fait de la crise économique, l'année 2009 était marquée par une baisse du PIB (- 2,5 % en valeur). Toutefois, en 2011, le

PIB et la dépense de protection de l'environnement évoluent à un rythme similaire (respectivement + 3,3 % et + 3,2 % en valeur par rapport à 2010). La dépense environnementale atteint ainsi 46 milliards d'euros.

Une hausse globale des dépenses qui recouvre des évolutions disparates

En 2011, la croissance de la dépense de protection de l'environnement concerne la dépense courante ainsi que, dans une moindre mesure, la dépense en capital (graphique 1). La dépense courante augmente à un rythme relativement régulier depuis le début des années 2000 (+ 4,9 % par an en moyenne entre 2000 et 2011). La dépense en capital, après deux années de baisse consécutives en 2009 (- 1,4 %) et 2010 (- 2,2 %), repart à la hausse en 2011 (+ 2 %). Si elle constitue une mesure de l'investissement pour la protection pour l'environnement,

Graphique 1 : la dépense courante et la dépense en capital progressent en 2011



Note : sd = données semi-définitives, p = données provisoires

Source : SOeS.

son évolution reste moins heurtée que celle de l'investissement de l'ensemble de l'économie nationale. Ce dernier a en effet plus fortement baissé en 2009 – de 10,8 % en valeur – mais est reparti à la hausse dès 2010.

La dépense de protection de l'environnement se répartit en plusieurs domaines environnementaux, selon la nature du milieu naturel que l'on cherche à protéger (sol, air, etc.) ou de la pression que l'on cherche à traiter (bruit, déchets radioactifs, etc.).

L'évolution de cette dépense entre 2010 et 2011 dépend fortement du domaine environnemental considéré : de - 4,5 % pour la protection des sols et des eaux souterraines et de surface à + 12,2 % pour la protection de la biodiversité et des paysages (graphique 2).

Les déchets et les eaux usées restent les principaux postes de dépense

La gestion des déchets et l'assainissement des eaux usées constituent les principaux contributeurs à la dépense de protection de l'environnement (62 % du montant total en 2011).

Avec 15,7 milliards d'euros en 2011 – soit 0,8 % du PIB – la gestion des déchets est le premier poste de dépense de protection de l'environnement. La dépense totale de ce domaine croît de 4,8 % en 2011. Si la production de déchets ménagers par habitant tend à se stabiliser depuis 2008, les prix des services de gestion de ces déchets ont tendance à augmenter et, dans le même temps, les modes de gestion s'améliorent (généralisation de la collecte sélective, mise aux normes des incinérateurs, etc.). Par ailleurs, dans une large majorité des collectivités locales, le montant des taxes prélevées pour le service public de gestion des déchets ne dépend pas des quantités de déchets effectivement produites.

La dépense de gestion des déchets des entreprises augmente également en 2011, tirée par la hausse des dépenses de gestion « en externe » de ces déchets par des entreprises spécialisées.

En 2011, la dépense d'assainissement des eaux usées est stable par rapport à 2010. Elle s'établit à 12,7 milliards d'euros. En ce qui concerne l'assainissement collectif – réalisé par les entreprises délégataires ou les collectivités gestionnaires des services – la dépense des ménages augmente en 2011, essentiellement en raison d'une hausse du prix du service. La dépense des entreprises délégataires diminue au contraire, en raison principalement d'une baisse de l'investissement dans les stations d'épuration.

Les dépenses d'assainissement autonome – par les ménages qui ne sont pas raccordés aux réseaux d'assainissement collectif – et d'épuration industrielle – par les entreprises qui traitent elles-mêmes leurs eaux usées – augmentent en 2011, mais faiblement.

Des dépenses dynamisées par la recherche et développement du secteur privé

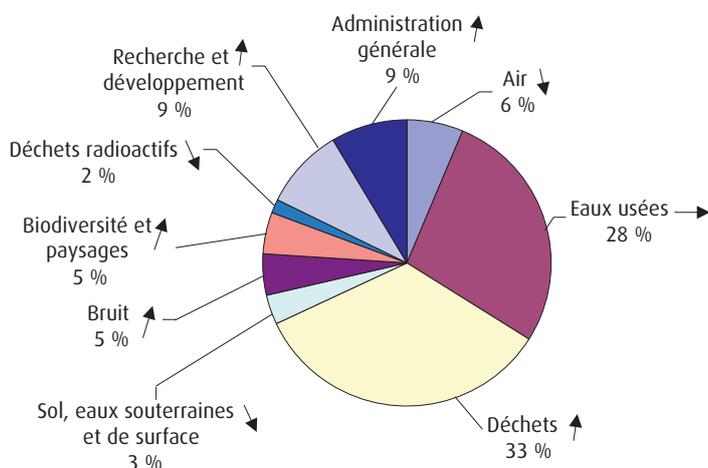
Les dépenses de recherche et développement (R&D) pour la protection de l'environnement sont en forte croissance et atteignent 4,2 milliards d'euros en 2011. Depuis 2000, cette dépense de R&D environnementale a augmenté beaucoup plus fortement que l'ensemble de la dépense de R&D tous domaines de recherche confondus. Son dynamisme est porté en premier lieu par le secteur privé. La mise en place puis le développement des pôles de compétitivité – une trentaine d'entre eux couvre une thématique liée au développement durable – y ont contribué.

Et d'autres liées à la mise en œuvre des politiques publiques

Les dépenses de protection de la biodiversité et des paysages augmentent fortement en 2011, approchant 2,2 milliards d'euros. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 et l'engagement de l'État à mener, sur la période 2011-2013, des actions complémentaires à celles déjà initiées par le Grenelle de l'environnement alimentent la hausse de cette dépense. Les agences de l'Eau ont ainsi acquis plus de 10 000 ha de zones humides dans le cadre de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau et du Grenelle.

La dépense de lutte contre le bruit progresse de 3,6 % en 2011. La construction de dispositifs de protection en constitue la majeure partie. La dépense correspondante augmente en 2011, en particulier au niveau de l'isolation acoustique des bâtiments, grâce à un contexte fiscal favorable. Les travaux d'isolation thermo-acoustique permettent en effet de bénéficier d'un crédit d'impôt. Les ventes de fenêtres à double vitrage à isolation thermique et acoustique renforcée augmentent ainsi depuis plusieurs années. La dépense de traitement des infrastructures de transports terrestres sur les réseaux routier et ferroviaire progresse également fortement, dans le cadre du plan national de résorption des « points noirs du bruit ».

Graphique 2 : des évolutions contrastées selon les domaines



Note : données provisoires. Les pourcentages représentent les parts de chaque domaine dans la dépense de protection de l'environnement en 2011 et les flèches indiquent le sens de l'évolution de ces dépenses entre 2010 et 2011.

Source : SOeS.

La dépense dite d'« administration générale » regroupe les dépenses publiques que l'on ne peut affecter à un domaine unique de la protection de l'environnement. Les principaux contributeurs sont les ministères par l'intermédiaire de missions comme « Écologie, Développement et Aménagement durables », mais également les collectivités territoriales et leurs groupements. Les dépenses environnementales de ces derniers ont augmenté entre 2010 et 2011, faisant croître la dépense d'administration générale. En revanche, les dépenses ministérielles ont diminué.

Des domaines moins soutenus

Les dépenses de protection de l'air baissent de 3,1 % entre 2010 et 2011. Cette diminution provient notamment d'une moindre consommation de biens et services concourant à la protection de l'air. Ainsi, après avoir fortement augmenté pendant la décennie 2000-2010, les volumes de biocarburants consommés baissent en 2011. Les critères d'obtention des aides à l'achat des véhicules particuliers propres se sont également durcis, entraînant une diminution du montant total d'aides versées.

À l'inverse, les établissements industriels investissent davantage dans des équipements favorisant la protection de l'air (filtres, épurateurs, dispositifs de recirculation des gaz, etc.) en 2011 qu'en 2010.

La dépense pour la protection et l'assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface diminue de 4,5 % en 2011. La fin en 2012 du second programme de maîtrise de la pollution d'origine agricole entraîne dès 2011 une baisse significative du coût total des travaux engagés dans ce cadre. Les investissements dédiés à la dépollution des sols et des milieux aquatiques ont eux aussi fortement baissé. Cette diminution est à mettre en relation avec les efforts de prévention réalisés par les établissements industriels.

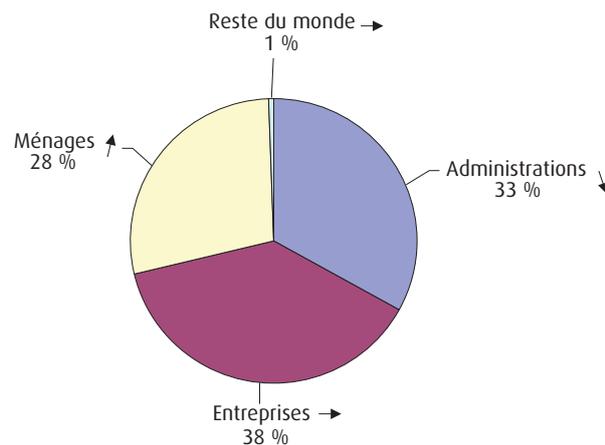
La dépense de gestion des déchets radioactifs reste à un niveau modeste en comparaison des autres domaines environnementaux : 710 millions d'euros en 2011, en baisse de 2 % par rapport à 2010. Cette diminution est consécutive à une stabilisation de la dépense courante en 2011, et à une baisse sensible des investissements, amorcée dès 2010.

43 % des financements des entreprises concernent la gestion des déchets

En 2011, les entreprises privées financent 38 % du montant total de la dépense de protection de l'environnement (graphique 3). La part des administrations publiques est de 33 % et celle des ménages de 28 %. Les financements provenant des institutions européennes restent marginaux (moins de 1 % du total).

L'assainissement des eaux usées et surtout la gestion des déchets sont les deux principaux postes de financement par les entreprises de la dépense de protection de l'environnement. En 2011, ces deux domaines représentent presque les deux tiers des 17,6 milliards d'euros

Graphique 3 : les entreprises restent les premiers financeurs de la dépense



Note : données provisoires. Les pourcentages représentent les parts de chaque secteur institutionnel dans le financement de la dépense de protection de l'environnement en 2011 et les flèches indiquent le sens de l'évolution de ces parts relatives entre 2010 et 2011.

Source : SOeS.

financés par les entreprises, même si celles-ci reçoivent une aide des agences de l'Eau lorsqu'elles retraitent elles-mêmes leurs eaux usées et leurs eaux de refroidissement.

Pour la gestion des déchets, ce financement par les entreprises comprend les coûts du traitement de leurs déchets (en interne ou en externe par d'autres entreprises spécialisées dans la gestion des déchets ou par les municipalités) ; il inclut également les éco-contributions dans le cadre des soutiens versés aux municipalités par les éco-organismes.

Le financement de la R&D environnementale par les entreprises, qui représente les deux tiers du montant de cette dépense, est également en augmentation de 15,3 %.

Les administrations financent les trois quarts de la dépense de protection de la biodiversité

33 % de la dépense de protection de l'environnement, soit 15,2 milliards d'euros, sont financées par les administrations publiques en 2011. Un quart de ce financement ne correspond pas à un domaine environnemental particulier, mais regroupe les activités entreprises par les différentes entités publiques pour aider à la mise en œuvre des décisions prises dans le contexte de la protection de l'environnement.

L'assainissement des eaux usées représente également un quart des financements publics de la dépense de protection de l'environnement.

Les administrations publiques financent 74 % de la dépense de protection de la biodiversité et des paysages. Cette proportion a fortement augmenté depuis 2000. Les compétences environnementales des collectivités locales se sont élargies, les intercommunalités élaborant par exemple des « schémas trame verte et bleue ».

Le financement de la dépense de protection de l'environnement par les ménages augmente

Les ménages financent la dépense de protection de l'environnement à hauteur de 13 milliards d'euros. La gestion des déchets et l'assainissement des eaux usées représentent à eux seuls plus de 80 % de ce financement.

Pour l'assainissement des eaux usées, les ménages financent essentiellement leur consommation de services d'assainissement collectif, mais également leurs investissements en systèmes d'assainissement autonome lorsqu'ils ne sont pas raccordés aux réseaux. Ils sont ainsi les premiers financeurs des dépenses de ce domaine environnemental.

Les ménages contribuent au financement de la dépense de gestion des déchets en s'acquittant de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou REOM). Cette contribution a fortement augmenté entre 2000 et 2011, en raison principalement de hausses de la TEOM.

Les ménages sont les principaux financeurs de la dépense de lutte contre le bruit, même s'ils bénéficient d'allègements fiscaux comme le crédit d'impôt développement durable. Les aides de l'État à la rénovation des logements (entre autres pour améliorer l'isolation acoustique) tendent toutefois à se réduire.

Le financement par les ménages de la dépense de protection de l'environnement ne représente en 2011 que 1,2 % du total de leur consommation finale, mais progresse plus rapidement (sauf en 2008). La dépense environnementale financée par les ménages a même continué à croître en 2009 alors que leur consommation finale diminuait du fait de la crise économique (graphique 4).

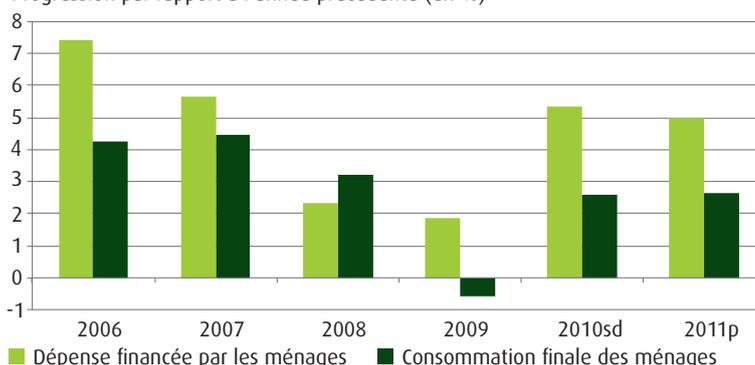
Méthodologie

Ce document a été produit à partir des comptes économiques de protection de l'environnement. Ces comptes couvrent l'ensemble des actions et activités visant à la prévention, la réduction et l'élimination des pollutions ainsi que de toute autre dégradation de l'environnement.

Le cadre méthodologique est défini au niveau européen. Il est principalement constitué du Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement (Seriée) et de la Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement (Cepa). Pour être considérées comme relevant de la protection de l'environnement, les actions, les activités ou des parties de celles-ci doivent satisfaire le critère de finalité, c'est-à-dire que la protection de l'environnement doit être l'objectif premier.

Graphique 4 : forte hausse de la dépense des ménages pour la protection de l'environnement

Progression par rapport à l'année précédente (en %)



Note : sd = données semi-définitives, p = données provisoires.

Source : SoeS.

Environmental protection expenditure reaches €46 billion in 2011

€46 billion were spent in 2011 for environmental protection, increasing by 3.2% compared to 2010. This progression is nearly the same as that of the GDP at current prices. The rise of environmental goods and services prices, as well as raw materials ones is the main reason for this increase. Operational expenditure has been steadily growing since the early 2000's, whereas capital expenditure is increasing again after having decreased during two successive years.

The situation is differentiated according to each environmental domain. Research and development as well as protection of biodiversity and landscapes expenditures both increase by more than 10% in 2011 while protection of ambient air and climate expenditure, soil remediation expenditure and radioactive waste management expenditure decrease.

Households are financing a higher share of the environmental protection expenditure in 2011 than in 2010.

Pour en savoir plus :

- CGDD-SOeS, 2013. L'économie de l'environnement en 2011 - Rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement - édition 2013. Orléans : SOeS. 168 p. (collection Références).

Olivier Diel, SOeS.

le point sur

Commissariat général
au développement
durable

Service de l'observation
et des statistiques

Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
Mél : diffusion.so.es.cgdd@
developpement-durable.
gouv.fr

Fax : (33/0) 1 40 81 13 30

Directeur de la publication :
Sylvain Moreau
Rédactrice en chef :
Anne Bottin

Coordination éditoriale :
Corinne Boitard

Conception et réalisation :
● FROMATIQUES ÉDITIONS
Impression : Bialec, Nancy
(France), utilisant du papier
issu de forêts durablement
gérées.

ISSN : 2100-1634

Dépôt légal : août 2013